

M. Barnett: Je ne dis pas qu'il le citait directement, mais c'est le genre de revue que nous attendons du ministère dans un document du genre.

Alors, sur quoi porte la motion? Elle soulève la question précise du besoin de meilleures installations pour l'entreposage et l'assemblage de toutes espèces vendables de poissons. Le motionnaire signale que les pêcheurs de cette région prennent du poisson qui pourrait probablement être mis sur le marché mais qu'ils perdent du revenu faute de moyens pour garder ce poisson en bon état et pour l'acheminer vers le marché.

• (5.30 p.m.)

Voilà la question que nous devrions débattre mais que le secrétaire parlementaire a éludée. Il a parlé de la difficulté de prendre des décisions catégoriques en période d'évolution technologique dans l'industrie. D'après moi, devant la difficulté immédiate et pratique qu'ont les pêcheurs à vendre le poisson qui autrement pourrait, il ne suffit pas d'attendre et de dire: «Les choses évoluent rapidement. Des perfectionnements technologiques permettront peut-être de résoudre ce problème dans dix ans».

Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) dit que nous devrions nous occuper d'un problème urgent avant que les pêcheurs ne soient contraints de quitter l'industrie qui n'est plus rentable pour eux à cause de la baisse des prises de morue et de l'absence de débouchés pour les autres espèces qu'ils prennent. C'est, je crois, le problème qu'on nous a exposé.

Je ne prétends pas connaître à fond les problèmes particuliers de la pêche sur la côte atlantique. D'après les observations que j'ai été en mesure de faire il y a quelques années et les discussions qui ont eu lieu à la Chambre et au comité, je sais qu'ils diffèrent sensiblement de ceux qui se posent sur la côte du Pacifique. Nous semblons avoir mis au point sur la côte du Pacifique des installations mobiles pour recueillir et entreposer le poisson, de sorte qu'en général, les pêcheurs ne font pas face à ce problème. Nous avons des acheteurs qui vont d'une région à l'autre durant la saison de la pêche munis de réfrigérateurs. Nous avons des fabricants qui voyagent très souvent le long du littoral, qui choisissent le poisson chez les acheteurs, et le transportent aux usines de transformation ou l'acheminent vers les poissonneries. J'ignore si une organisation de ce genre conviendrait dans la région d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, mais à mon avis, c'est une initiative concrète de ce genre que le député propose à l'attention de la Chambre, du gouvernement, et notamment du ministère des Pêches et des Forêts.

Le secrétaire parlementaire aurait dû commenter cette question plutôt que de nous faire un exposé tortueux de toutes les activités du ministère des Pêches sur le littoral atlantique, activités que la plupart d'entre nous connaissons d'ailleurs, car nous avons lu les rapports annuels et entendu les déclarations faites au comité des pêches. J'espère qu'avant l'expiration de cette heure la Chambre approuvera ce projet de résolution, afin que le ministère sache qu'il doit, à notre avis, prendre immédiatement des mesures concrètes en vue de régler le problème qui existe selon le député.

[Français]

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'étais vraiment intéressé à écouter les remarques du secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Forêts (M. Corbin). C'est la première fois que je l'entends se prononcer sur le problème des pêches. Une chose m'a frappé: ses remarques touchaient surtout la province de Terre-Neuve.

[Traduction]

La motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) intéresse non seulement Terre-Neuve mais l'ensemble des provinces atlantiques. Le secrétaire parlementaire s'est occupé surtout des problèmes de Terre-Neuve, mais je crois que la motion est un peu plus compréhensive. Le secrétaire parlementaire a déclaré que le ministère avait accordé des subventions à la construction navale. Monsieur l'Orateur, l'augmentation des installations frigorifiques doit aller de pair avec celle des installations de pêche. Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) a fait une proposition très intéressante à propos d'installations mobiles, et je tenterai d'obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, plus tard. Pendant l'intervention du secrétaire parlementaire, j'ai remarqué que son prédécesseur tentait de lui venir en aide. Je crois que lui aussi veut prendre part au débat et, par conséquent, je serai assez bref. Je recommande cette motion à la Chambre. Elle a trait à:

...l'opportunité de consentir des prêts et des subventions pour stimuler la construction et l'amélioration d'installations de pêche sur la côte de l'Atlantique, afin de favoriser l'assemblage et l'entreposage de toutes les espèces vendables de poisson.

La Chambre sait qu'un programme de subventions pour la congélation ou la réfrigération de boëtte a été suspendu l'année dernière pour environ deux ans. A la suite d'instances auprès du ministre des Pêches (M. Davis), celui-ci m'a adressé les renseignements suivants:

Le règlement sur l'entreposage frigorifique des produits de la pêche, mis en vigueur en 1967, prévoit une aide financière à la construction, et à l'outillage ou à la transformation d'installations nécessaires à l'entreposage de produits de la pêche et autorise le ministre des Pêches à verser à celui qui en fait la demande «un tiers du coût de l'installation commerciale, mais le montant versé ne doit en aucun cas dépasser cent cinquante mille dollars.»

Toutefois, comme il faut réduire les dépenses de l'État, nous avons dû cette année suspendre les paiements effectués aux termes de ce règlement. Il semble peu probable que des crédits soient affectés à cet égard pendant la prochaine année financière et, en conséquence, nous n'acceptons plus de nouvelles demandes. Je puis vous assurer, toutefois, que si le climat financier venait à s'améliorer, le règlement en question serait remis en vigueur.

Ces deux dernières semaines, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que le gouvernement tient beaucoup à relancer l'économie. Je propose donc qu'on reprenne ce programme. Le ministre des Pêches ne l'a pas ouvertement condamné; il l'a simplement fait suspendre pour un an ou deux. Je me rends compte que le gouvernement s'est lancé dans une débauche d'économie, si je puis dire, depuis quelques années. Je l'en félicite mais ceux qui ont eu à en souffrir se trouvent au bas de l'échelle sociale, notamment les pêcheurs et les pensionnés. Quoi qu'il en soit, le gouvernement semble vouloir maintenant augmenter ses dépenses pour relancer l'économie.